

p.B.15.21.T.(1) - CA/bau

Berne, le 17 mars 1977

CONFIDENTIEL

Visite officielle à Berne du Ministre  
des affaires étrangères de Turquie,  
M. Ihsan Sabri Çağlayangil,  
13 - 16 février 1977

Compte-rendu des entretiens des 14 et 15 février  
(salle IV du Parlement)

### Délégation turque

Monsieur Ihsan Sabri Çağlayangil, Ministre des affaires étrangères  
de la République de Turquie

Monsieur Ali Suat Bilge, Ambassadeur de la République de Turquie  
en Suisse

Monsieur l'Ambassadeur Nazif Çuhruk, Secrétaire général adjoint  
pour les affaires économiques

Monsieur l'Ambassadeur İlhan Yasar, Directeur général des  
affaires politiques bilatérales

Monsieur le Ministre Cenap Keskin, Directeur général adjoint des  
affaires économiques internationales et sociales

Monsieur le Ministre Aydın Yeğen, Directeur du Département de  
l'Ouest, Direction générale des affaires politiques bilatérales

Monsieur Resat Arim, Directeur du Département de l'information et  
de publication, Direction générale de l'information

Monsieur Baki Ilkin, Directeur de Cabinet

### Délégation suisse

Monsieur le Conseiller fédéral Pierre Graber, Chef du Département  
politique

Monsieur l'Ambassadeur Albert Weitnauer, Secrétaire général du  
Département politique fédéral

Monsieur l'Ambassadeur Paul Jolles, Directeur de la Division du  
commerce, Département de l'économie publique

Monsieur l'Ambassadeur Georges Bonnant, Ambassadeur de Suisse en  
République de Turquie

Monsieur l'Ambassadeur Rudolf Bindschedler, Jurisconsulte du Dé-  
partement politique fédéral

Monsieur l'Ambassadeur Jürg Iselin, Chef de la Division politique II

Monsieur l'Ambassadeur Anton Hegner, Chef de la Division  
politique I

./.

- 2 -

Monsieur le Ministre Jean Cuendet, Chef du Secrétariat politique  
 Monsieur le Ministre Jean Zwahlen, Chef du Service économique et financier

Monsieur Ernst Andres, Chef du Service information et presse

Monsieur Franz Blankart, Chef du Bureau de l'intégration, Département Politique/Département de l'économie publique

Monsieur Claudio Caratsch, Suppléant du Chef de la Division I

\* \* \* \*

### Séance du 14 février (16 heures)

M. Graber propose d'introduire les pourparlers par un exposé général de la politique étrangère suisse, qui serait suivi par un exposé général de son visiteur. La discussion pourrait ensuite se poursuivre sur les points les plus intéressants.

M. Graber définit alors les principes qui régissent notre politique étrangère et caractérise notre position face aux principaux problèmes internationaux.

En un exposé général de la politique étrangère turque, M. Çağlayangil indique que celle-ci est déterminée par sa position géopolitique, à l'intersection de 3 continents. Neutralisme et non-alignement sont interdits à la Turquie. Depuis sa fondation, la République a une vocation européenne; elle est attachée à la paix et aux libertés fondamentales.

La détente européenne et mondiale dépend de facteurs asiatiques (retrait U.S., disparition des leaders chinois, instabilité dans la région de l'Océan indien) et aussi africains (Europe doit mettre fin à la situation actuelle en Rhodésie et à la politique de ségrégation de l'Afrique du Sud). Reste d'un optimisme prudent face à CSCE et Acte d'Helsinki qui ne sauraient être une alternative à la défense. D'ailleurs l'URSS n'a fait depuis Helsinki que de la propagande. Les propositions soviétiques sur le désarmement contiennent cependant aussi des éléments positifs, mais destinés surtout à détourner l'attention de ses problèmes humanitaires. A Belgrade, il faudra montrer à l'Est que l'on veut poursuite de la détente. Turquie d'accord avec conférences périodiques mais pas d'automatisme. Dès Genève, Turquie a appuyé SRPD, important exploit pour la CSCE.

Attache beaucoup d'importance au Nouvel ordre économique mondial: prise de conscience de l'interdépendance. Il faut mettre sur pied un système juste et équilibré.

Est favorable à tentatives pour faire de la Méditerranée un lac de paix par diminution des tensions, arrêt de la course aux armements, un désarmement régional. Une vision globale européenne est nécessaire pour cela.

Relations bilatérales avec Grèce évoluent vers une solution négociée bilatéralement. Attitudes constructives des deux côtés. Grèce renonçant à mettre en avant problèmes purement juridiques. Conversations de Londres du 31.1.77 ont fait apparaître 3 solutions pour la Mer Egée: exploitation conjointe - délimitation négociée - solution mixte, zones indiscutables réciproques et zone d'exploitation conjointe à la lisière. De même, les experts devraient trouver une formule pour assurer la circulation aérienne sur la Mer Egée sans référence à la ligne FIR définie il y a 25 ans par l'ICAO sur la base d'un malentendu. La remilitarisation des îles de la Mer Egée est un fait avoué par la Grèce; ne menace pas la sécurité de la Turquie mais doit être mise en rapport avec ce qui se passe à Chypre. Ne veut pas insister, en outre, sur le sort tragique de la minorité turque en Thrace.

A Chypre, les conversations intercommunautaires doivent avoir lieu sur un pied d'égalité. Une république fédérale doit permettre aux deux groupes de vivre côte-à-côte, sans intervention de puissances tierces. La responsabilité pour la situation actuelle ne peut être imputée à la Turquie qui a dû protéger la minorité turque. Après l'initiative de M. Denktash (lettre du 9 janvier 1977 à l'Archevêque Makarios) M. Waldheim a pu constater cordialité et bonne volonté pour la première fois qui conduiront peut-être à un accord satisfaisant pour les deux parties.

M. Jolles commente la situation économique de la Suisse et constate que le taux élevé du franc suisse, entrave à notre développement économique, comporte des avantages réciproques pour nos partenaires commerciaux en favorisant les importations. Echanges avec Turquie ont d'ailleurs évolué très favorablement (augmentation des exportations turques de 35 %). Le handicap monétaire à l'exportation suisse est atténué par la disparition de l'inflation et le niveau très bas des taux d'intérêt. Ce dernier facteur doit aussi être retenu par la Turquie quand seront prises les décisions au sujet du projet de barrage de Karakaya.

A la demande de la délégation turque, M. Jolles expose ensuite les expériences faites par la Suisse en matière d'intégration européenne. Le libre-échange, par opposition à l'union douanière que la Suisse ne pouvait pas accepter, est moins ambitieux mais a été efficace. Les divers accords individuels de 1972 entre les membres de l'AELE et la CE sont largement identiques. Un arrondissement de la zone de libre-échange est souhaitable, notamment en incluant des pays qui ont ou cherchent à compléter des liens avec la CE. Un règlement des certificats d'origine cumulatifs rendrait définitive la grande zone de libre-échange.

M. Çuhruk expose les vues qui ont été exprimées au cours de la discussion entre délégations sur les activités bilatérales. (voir Annexe: procès-verbal). Il caractérise ensuite les diverses phases de l'association Turquie - CE en soulignant d'abord que cette association n'avait pas des motifs politiques. L'objectif turc est de favoriser l'industrialisation avec l'aide des pays européens. Des difficultés pratiques ont empêché l'établissement d'un dialogue

- 4 -

effectif. L'industrie turque, dans une phase dynamique, a besoin de protection. La généralisation des avantages agricoles accordés à beaucoup de pays a diminué la valeur des concessions faites initialement à la Turquie. L'assistance financière (380 M. \$ pour 5 ans) est insuffisante. Des limitations restreignent la libre circulation des travailleurs turcs. Pense que la poursuite des pourparlers permettra de surmonter tout cela.

La Turquie n'a pas d'objections contre l'élargissement de la CE ni une vaste zone de libre-échange à condition que cela ne préjudicie pas son association ou adhésion éventuelle à la CE.

En réponse à une question concernant les risques de détournements de trafic en cas de grande zone de libre-échange, M. Jolles précise qu'en ce qui concerne la Turquie, il n'y a pas de tels risques à la suite des préférences tarifaires que la Suisse lui a accordées de manière autonome en 1974 et 1976 pour ne pas la désavantager par rapport à d'autres pays en voie de développement. Ainsi la franchise douanière est complète sauf pour de rares produits sensibles. La Suisse rencontre un problème inverse sur le marché turc où la CE bénéficie d'une réduction tarifaire de 20 %: il serait intéressant d'avoir ultérieurement des entretiens à ce sujet qui pourraient aussi porter sur des efforts de libéralisation de la division internationale du travail (multilatéralisation des certificats d'origine, cumul de l'origine).

M. Zwahlen se réfère aux investissements suisses en Turquie; l'expansion industrielle qui s'y poursuit doit inciter ce pays à s'intéresser aux investisseurs suisses (Nestlé, pharmaceutique). Les lois de 1954 et 1962 sur l'accès du capital étranger sont libérales mais on constate souvent des problèmes de procédure ou d'ordre administratif qui découragent les initiatives ou la poursuite de projets. Le problème a déjà été évoqué lors des travaux du Consortium OCDE et au Comité pour les transactions invisibles de l'OCDE. Un papier à ce sujet est remis à la délégation turque.

M. Çağlayangil en prend acte avec intérêt et s'emploiera à éliminer les difficultés d'application en Turquie.

#### Entretiens du 15 février (16 heures)

M. Graber évoque les problèmes de la Conférence Nord-Sud en relation avec le nouvel ordre économique mondial.

M. Jolles constate l'intérêt que la Turquie doit porter à ces négociations, étant à la fois membre de l'OCDE et proche des pays en voie de développement: elle pourrait jouer auprès d'eux le rôle de porte-parole des pays industrialisés.

Le dialogue a été remis à une date ultérieure parce que la deuxième moitié de 1976 était défavorable (élections au Japon et

./.

- 5 -

aux USA, Conférence de Doha). D'intenses consultations politiques sont en cours pour déterminer les conditions d'une reprise et un horaire. Les délais disponibles sont courts. Il importera de faire participer les Etats-Unis aux préparatifs dès qu'ils seront en mesure de définir leur position.

En ce qui concerne le nouvel ordre économique mondial, la Suisse relève encore quelques contradictions et veut éviter les positions doctrinaires. Elle est prête à travailler à la stabilité des prix mais pas sur une base artificiellement fixée par des décisions gouvernementales. Pour les investissements, les fonds gouvernementaux sont limités partout; c'est pourquoi les investissements privés ont un rôle important à jouer. Mais ils nécessitent un climat propice.

M. Çağlayangil relève la situation délicate des pays qui ne produisent ni pétrole, ni autres matières premières.

M. Graber admet la nécessité fondamentale de certains transferts de richesse de pays riches vers les pays pauvres. Ces transferts doivent éviter de mettre en péril les économies les plus pauvres. En Afrique surtout, les gouvernements manquent un peu de nuances; ils attendent, dans le climat qui s'est créé, une démonstration concrète des interdépendances mondiales.

A propos des incertitudes qui caractérisent encore la nouvelle administration américaine, M. Graber met en évidence certains objectifs difficiles à concilier exprimés par le Président Carter lors de sa campagne électorale: par exemple la volonté de poursuivre la détente malgré une attitude moralisante en matière de droits de l'homme; ou la prise en considération d'intérêts particuliers contrastant avec la conscience de priorités internes.

Il fait ensuite état des impressions recueillies chez divers interlocuteurs à propos de l'Afrique australe. Peut-on distinguer les problèmes de l'Afrique du Sud de ceux de la Rhodésie? Que peut-on attendre des Américains?

M. Çağlayangil partage les sentiments d'incertitude et de contradictions qui s'expriment partout. Les Américains préoccupés d'équilibres régionaux, éprouvent eux aussi la difficulté d'une synthèse. Il ne s'attend pas à de grands changements globaux, mais est convaincu de la nécessité de liquider le racisme et d'éviter un élargissement du conflit. Il faut savoir vivre avec la crise.

M. Graber estime qu'une reconnaissance des droits de la majorité noire en Rhodésie, à réaliser par étapes, pourrait encore éviter un recours aux armes, bien qu'après le durcissement des deux principaux mouvements nationalistes on soit préoccupé.

Il évoque ensuite le Moyen-Orient où l'on paraît attendre une action des Américains. M. Kissinger avait sans doute commis une erreur en cherchant une solution sans consultation avec l'URSS.

./.

- 6 -

M. Çağlayangil considère l'Eurasie comme une unité entourée d'un ruban de sécurité où aucune superpuissance ne peut admettre que l'autre accroisse son influence. Le Moyen-Orient reste la région névralgique du monde. L'URSS, par sa situation géographique et les liens historiques russes, a des intérêts en Palestine.

La position turque est claire en ce qui concerne le problème palestinien: retrait israélien des territoires occupés en 1967. Le statut de Jérusalem devrait être semblable à celui qu'elle avait sous l'empire ottoman. Les Palestiniens devront être présents à la Conférence de Genève.

La crise libanaise n'est pas une guerre de religion mais une lutte pour le pouvoir et pour acquérir une influence sur les Palestiniens quand se précisent les perspectives d'une existence étatique. Les initiatives arabes sauvegardent indépendance et intégrité territoriale du Liban. Solution équitable du problème palestinien pourra seule ramener le calme au Liban.

M. Graber constate que le silence des Supergrands peut indiquer un accord tacite. Quant aux Palestiniens, ils doivent accepter une solution politique parce qu'ils ont perdu de leur force militaire. Il y a us de flexibilité aujourd'hui malgré difficultés pour Israël d'agir dans la perspective des élections et incertitudes quant aux divers éléments qui influencent l'OLP.

En réponse à une question de son collègue suisse concernant l'équilibre entre les 2 Supergrands, M. Çağlayangil indique être prudent et sceptique quant aux contacts secrets entre les deux puissances. Les pays petits et grands doivent rester flexibles et s'attendre à l'imprévisible. La Turquie n'a cependant pas de soucis quant à l'engagement américain aux côtés de la Turquie. Vance, qui a visité ce pays en 1967, est un homme peu brillant mais solide, un garant de continuité. Les institutions de défense collective gardent d'ailleurs leur importance et la Turquie est le seul endroit d'où les Etats-Unis peuvent observer l'URSS; ils garderont donc les bases. Ils conservent aussi le souci de fortifier l'aile sud de l'alliance atlantique.

M. Graber s'interroge sur le silence qui règne depuis un an quant à la Conférence balkanique, un effort de coopération régionale dans une région sensible. L'absence de sympathie soviétique pour ce projet explique-t-elle l'attitude bulgare? Peut-on encore s'attendre à un succès?

M. Çağlayangil voit dans la Conférence la reprise déformée par la Grèce d'une idée d'Atatürk. La Turquie est prête à coopérer, puisqu'il s'agit uniquement de coopération économique. L'URSS y est hostile parce que la Roumanie s'efforce de diminuer l'hégémonie soviétique en mettant en valeur l'Acte de Helsinki. Les Bulgares s'alignent sur l'URSS. Après la première réunion, il y eut des difficultés pour arriver à un résultat. Les 5 Etats furent invités à soumettre des rapports écrits contenant des propositions. La Bulgarie avait demandé à la Turquie de s'abstenir comme elle de transmettre un tel rapport; la Turquie voulait éviter un isolement bul-

./.

- 7 -

gare; elle a cependant cédé en janvier aux instances de M. Bitzios et a transmis un aide-mémoire au début février. Il faudra observer si la Bulgarie fera de même (comme la Grèce s'y attend) ou si elle maintiendra ses objections pour tenir compte de l'attitude soviétique.

M. Çağlayangil remercie son collègue et l'invite à faire une visite officielle en Turquie pour y voir le potentiel de ce pays. Il suggère aussi qu'un groupe d'industriels suisses vienne y discuter de coopération économique et des conditions pour faciliter une telle coopération, à l'instar de délégations allemande, japonaise et française qui ont fait ou vont faire prochainement de telles visites. La Turquie veut en tout cas encourager des investissements suisses.

M. Graber accepte l'invitation qui lui est adressée en réservant les dates à préciser par les ambassadeurs. Quant au secteur industriel, les milieux entrant en ligne de compte seront informés. Les ambassades s'en occuperont.

C. Caratsch

---

ANNEXE

p.B.15.21.T.(1). - CE/bau

Berne, le 1er mars 1977

Résumé des entretiens bilatéraux  
Suisse-Turquie présidés par  
M. l'Ambassadeur A. Weitnauer  
à Berne le 14 février 1977 (15 h. - 16 h)

Délégation suisse:

M. l'Ambassadeur A. Weitnauer  
M. l'Ambassadeur A. Hegner  
M. le Ministre Zwahlen  
M. C. Caratsch  
M. E.H. Léchet, Division du commerce  
M. E. Andres  
M. H. Cuennet

Délégation turque:

M. l'Ambassadeur Nazif Çuhruk  
M. l'Ambassadeur İlhan Yasar  
M. le Ministre Cenap Keskin  
M. le Ministre Aydın Yeğen  
M. Resat Arim

Echanges commerciaux: M. Léchet évoque l'augmentation appréciable des exportations turques en Suisse en 1976: + 35 %, et souligne les facilités accordées à l'importation de produits turcs dont une partie sont exempts de droits de douane et d'autres soumis à des taxes minimales. M. Léchet ajoute que la Suisse est favorable à cette évolution mais qu'il appartient aux exportateurs turcs de développer leurs exportations en prospectant de manière plus approfondie le marché suisse.

Quant aux exportations suisses en Turquie elles se poursuivent normalement malgré la pénurie de devises. Les maisons suisses seraient prêtes à acheter plus de céréales en Turquie mais la taille moyenne de ces entreprises leur cause des difficultés que n'ont pas les grands acheteurs.

M. Léchet évoque enfin l'intérêt que la Confédération (GRE) et les milieux bancaires (garantie de financement et prêt) et industriels suisses attachent au grand projet de Karakaya. Les autorités suisses sauraient gré au Ministère des affaires étrangères s'il voulait bien s'entremettre auprès des responsables turcs afin qu'ils examinent



- 2 -

avec bienveillance les offres soumises par les maisons suisses ./Escher Wyss et Brown Boveri. Un aide-mémoire (cf annexe) sur la question est remis à la délégation turque.

M. Zwahlen fait part à la délégation turque des difficultés administratives grandissantes rencontrées par plusieurs maisons suisses - notamment de la branche pharmaceutique - sur le plan des investissements. Un aide-mémoire (cf annexe) prévoyant entre autres la simplification de la procédure et l'assouplissement des règles existantes est remis à la partie turque.

./Un aide-mémoire (cf annexe) concernant un problème de rapatriement en Suisse d'avoirs appartenant à la Compagnie suisse d'assurances Helvetia est également délivré à la délégation turque.

M. Çuhruk déclare que la Turquie est satisfaite du volume des échanges quant aux produits traditionnels mais qu'elle voudrait pouvoir étendre ses exportations à d'autres produits spécifiques tels que légumes concentrés, vins (contingentés) et textiles.

En ce qui concerne le projet du barrage de Karakaya (doublera la production turque d'électricité), M. Çuhruk espère que les offres suisses emporteront le marché. Il souhaite en outre que la Suisse apportera également sa technologie aux autres grands projets (tourisme) prévus dans le prochain plan quinquennal (50 milliards de livres turques d'investissements programmés).

Quant aux difficultés d'investissements, M. Çuhruk assure la partie suisse que celles-ci ne sont pas dues à une politique restrictive de la part des autorités turques mais plutôt à un manqué de coordination au niveau de l'administration subalterne.

M. Weitnauer souligne que la Suisse est consciente des grands efforts accomplis par la Turquie pour développer son économie et souhaite que ses exportations vers la Suisse continuent à s'accroître.

#### Transports internationaux par route

M. Caratsch rappelle les propositions suisses de convention devant régler les transports de marchandises par route entre la Suisse et la Turquie. Sur proposition turque, les deux gouvernements ont réglé provisoirement le problème par échange de lettres renouvelable trimestriellement.

Un nouvel échange de lettres vient de prolonger la situation actuelle de 6 mois. La partie suisse attacherait de l'importance à la signature prochaine d'un accord en bonne et due forme.

M. Caratsch évoque également les difficultés dues à la densité du trafic et prie le Ministère de bien vouloir continuer à appuyer les efforts de l'Ambassade pour régler les problèmes consulaires avec des ressortissants suisses impliqués dans des accidents de la circulation ou d'autres contraventions.

M. Çuhruk déclare que la Turquie est prête à négocier un accord en bonne et due forme. Il précise qu'avant la brusque progression du nombre des poids lourds les routes étaient adéquates au trafic

./.

- 3 -

existant. Actuellement les dépenses annuelles pour l'entretien des routes s'élèvent à 2 milliards de livres turques. Cet élément devra bien sûr être pris en considération lors de la conclusion d'accords en la matière avec la Turquie.

En ce qui concerne les chauffeurs suisses exposés à des difficultés en Turquie, M. Çuhruk assure que les représentations suisses en Turquie pourront continuer à soumettre leurs cas au Ministère qui les examinera avec bienveillance.

#### Information

M. Andres est d'avis que la Suisse et la Turquie ne se connaissent pas suffisamment. Les institutions suisses sont par exemple rarement évoquées par les mass media turques. Il souhaiterait améliorer la situation actuelle en invitant à Berne des journalistes turcs notamment ceux qui se trouvent en poste auprès des Nations Unies à Genève. D'autre part il suggère qu'une équipe de la télévision turque ait l'occasion de venir en Suisse pour préparer une émission sur la vie et l'activité des nombreux travailleurs migrants résidant dans notre pays.

M. Çuhruk souhaite également la venue en Turquie de journalistes suisses. Il est en outre convenu que M. R. Arim examinera avec M. Andres la mise sur pied d'un système de coopération mutuel en matière d'échanges d'informations.

#### Sécurité sociale des travailleurs turcs en Suisse

M. Keskin se réfère à la Convention de sécurité sociale conclue entre la Suisse et la Turquie en 1969. A l'époque de sa conclusion ajoute M. Keskin cet accord répondait à toutes les exigences voulues. Aujourd'hui, à la suite de la modification de certains aspects du problème, il serait utile qu'un avenant tienne compte des faits mentionnés ci-après:

- l'accord s'applique uniquement aux travailleurs liés par contrat de travail; la partie turque voudrait qu'il soit étendu aux fonctionnaires turcs qui ont été employés en Suisse en qualité de travailleurs.
- les travailleurs turcs qui ne remplissent pas les conditions d'obtention d'une rente devraient avoir droit non seulement à la restitution des cotisations par eux versées mais aussi à la quote-part payée par l'employeur
- le versement des allocations familiales en faveur des enfants de travailleurs turcs du secteur agricole devrait pouvoir être étendu aux autres catégories de travailleurs
- l'accord devrait tenir compte du fait qu'en Turquie les hommes ont droit à la retraite à 55 ans et les femmes à 50 ans alors qu'en Suisse la retraite est fixée respectivement à 65 et 62 ans.

M. Weitnauer déclare que la Suisse est prête à entrer en discussion avec la partie turque au niveau des experts en vue de trouver une solution satisfaisante aux problèmes soulevés par M. Keskin.

./.

- 4 -

Intérêts suisses à Chypre

M. Caratsch se réfère aux intérêts suisses lésés lors des bouleversements intervenus à Chypre en été 1974. Il rappelle qu'en 1976 le Ministère turc des affaires étrangères avait bien voulu accorder ses bons offices pour transmettre aux autorités chypriotes-turques la liste des marchandises suisses bloquées dans le port de Famagouste. Aujourd'hui la plupart des dossiers sont réglés. Restent en suspens les cas des maisons de commerce dont les marchandises ont été vendues sur place par les soins de l'administration chypriote-turque et qui n'ont pas encore été dédommagées du fait de la non-transférabilité des indemnités qui leur ont été versées en livres turques. Du côté suisse, on apprécierait de connaître les possibilités d'un éventuel transfert de ces indemnités via la Turquie. Un memorandum concernant cette question est remis à la partie turque ./.(cf annexe).

H. Cuennet

Aide-mémoireSoumission industrielle suisse en Turquie

Les Sociétés Anonymes suisses Escher Wyss et Brown Boveri & Cie s'intéressent à la fourniture et au montage de l'équipement hydraulique et électrique de l'usine KARAKAYA d'une capacité de 1'890 MW.

Le directeur général au trésor du Ministère des finances, M. S. Aygün, s'est récemment entretenu de ce projet à Berne et à Zurich avec les milieux officiels et bancaires.

Les autorités suisses sauraient gré au Ministère des Affaires Etrangères s'il voulait bien s'entremettre auprès des responsables turcs afin qu'ils examinent avec bienveillance les offres soumises par les maisons suisses mentionnées. Elles font valoir à cet égard que le Conseil Fédéral a autorisé, le 19 janvier 1977, la Commission compétente d'accorder la garantie contre les risques à l'exportation pour ce projet. Elles rappellent, en outre, que les banques suisses accordent un financement avantageux à leurs partenaires turcs (360 Mio. de francs), et qu'elles sont disposées à offrir un crédit de 100 Mio. de francs en relation avec cette affaire.

Aide-mémoire remis à la  
Délégation turque  
le 14 février 1977

Aide-mémoire

Investissements suisses en Turquie

L'attention des Autorités fédérales est assez souvent attirée par les milieux économiques suisses sur le problème des investissements étrangers en Turquie.

Les Autorités suisses sont sensibles à cette question.

C'est dans cet esprit qu'elles ont accepté de transmettre

- ./ en annexe un catalogue de mesures possibles pour améliorer le climat d'investissements. Ce catalogue a été établi par les associations économiques suisses.

Les Autorités suisses seraient reconnaissantes au Ministère des Affaires étrangères de bien vouloir user de son influence auprès des Administrations turques responsables pour tenter de donner suite, dans toute la mesure du possible, aux demandes du catalogue annexé.

Annexe: mentionnée

AnnexeMesures suggérées par l'Industrie suisse pour  
améliorer le climat d'investissements en Turquie

- coordination des activités des différents Ministères disposant de compétences en matière d'investissements étrangers;
- simplification de la procédure et réduction des délais d'octroi d'autorisations pour les investissements étrangers (fondation, augmentation de capital);
- admission plus libérale de la définition des champs d'activités des filiales étrangères si ceux-ci peuvent être élargis à la suite des expériences acquises en Turquie par lesdites filiales;
- suppression de l'obligation de déposer auprès de la Merkez Bankasi, le produit d'opérations commerciales qui ne sont pas expressément comprises dans les activités de la compagnie;
- assouplissement des règles exigeant dans le secteur chimique que les substances actives soient produites en Turquie, une telle fabrication sur place augmentant les coûts de production et par conséquent les prix de vente;
- application moins restrictive de la notion "prix du marché mondial" lors de l'importation de substances actives pour l'industrie pharmaceutique. Le prix d'un produit provenant du laboratoire de recherche qui l'a mis au point se compare en effet difficilement avec le prix le plus bas du marché mondial;
- admission d'un mode de calcul des prix plus réaliste, afin que des coûts tels que les intérêts sur les crédits bancaires et les droits de licence puissent y être inclus;
- introduction d'un régime plus souple pour le transfert des redevances pour la mise à disposition de know-how dans le domaine technique, marketing et management;
- reconnaissance de l'octroi d'une indemnité en compensation de la réduction imposée de la part du capital-actions appartenant à l'actionnaire étranger;
- de façon générale: suppression de toute mesure discriminatoire envers les filiales étrangères établies en Turquie, c'est-à-dire application des principes figurant à l'article 10 de la loi 6224.

## Aide-mémoire

### Assurances suisses en Turquie

L'HELVETIA Compagnie suisse d'assurances contre l'incendie Saint Gall a cessé ses opérations d'assurances en Turquie le 31 décembre 1970.

D'après le bilan définitif de liquidation, le montant de Ltqs 503.889.89, déposé auprès de la Banque d'Affaires de Turquie, Succursale de Galaca, revient à la société qui en demande le transfert en Suisse.

Le représentant de la société en Turquie est la maison Burkhard Gantenbein & Cie., Kabatas Meclisi Mebusan, Cad. 147 Tütün Han 3, Karakög P.K. 176, Istanbul.

L'Ambassade de Suisse à Ankara a remis des notes au sujet de ce transfert au Ministère des Affaires Etrangères les 23 octobre 1973, 18 février 1974, 2 août 1974, 14 mai 1976 et 25 janvier 1977. Le dossier du Ministère porte la référence KOGM/ICDKKB - 2 MUT - 13 et 50.

Il serait souhaitable que le rapatriement en Suisse des avoirs de la Compagnie suisse d'assurances HELVETIA, St. Gall, puisse se faire sans tarder.

M e m o r a n d u m

Des intérêts suisses ont été lésés lors des bouleversements intervenus à Chypre en été 1974. Il s'agit notamment d'envois de marchandises provenant de maisons suisses qui sont restés bloqués dans le port de Famagouste; une partie d'entre eux ont été vendus sur place par les soins de l'administration chypriote-turque. Les sociétés suisses concernées sont en contact avec cette administration en vue d'obtenir soit la restitution de ces envois soit une indemnité compensatoire pour les biens réalisés sur place.

En même temps l'ambassadeur de Suisse à Ankara s'est adressé aux autorités turques en janvier 1976. Le ministère des affaires étrangères a bien voulu offrir ses bons offices pour transmettre aux autorités chypriotes-turques une liste des dossiers en suspens.

Aujourd'hui une partie des sociétés suisses a pu rentrer en possession de ses biens; en revanche celles dont les marchandises ont été réalisées sur place par l'Etat fédéré chypriote-turc n'ont pas encore pu être dédommagées du fait de la nontransférabilité des indemnités (400'000 livres turques environ au total) qui peuvent être soit créditées à une banque locale, soit versées à une personne autorisée résidant dans la partie nord de l'île.

Le transfert de ces indemnités libellées en livres turques à une banque en Turquie pourrait dans certains cas offrir une alternative pour leur utilisation effective par les sociétés suisses qui en bénéficient.